

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS
DU 09 JANVIER 2017 – 20 H
SALLE LE CHIFFON ROUGE – RUE P. ERMENAUULT – FLIXECOURT**

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BENEDINI, LEMERCIER, DOMART, COCQUEMPOT BONEFAES, BRUNET, DIRUY, BOTTE, ROUSSEL, SOUILLARD, ELETUFE, LEMAIRE, DUPUIS.

Mme Nathalie TEMMERMANN, Conseillère départementale.

Mrs DETOURNE, LEITAO, PRUVOT, LEPERS, VILLAIN, VIGNON, DUPUIS, PECQUET, POISSON, DELFOSSE, LEULIER, PRUD'HOMME, BILLOT, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BAILLEUL, PROYART, FRANCOIS, WALIGORA, BLAIZEL, DELOHEN, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, LAURENT, HENRY, J.P. CARLE, MARTINS, DELATTRE, BELLEBOUCHE, PLUQUET, CARON, L. CARLE, RIFFLARD, DUCROTOY, DA COSTA, VAUTHEROT, D. LEBLANC, J.M. LEBLANC.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES :

Mmes POT, DECAIX.

Mme POT donne pouvoir à M. PRUD'HOMME.

Mme DECAIX donne pouvoir à M. DELOHEN.

Secrétaire de séance : M. VIGNON.

Monsieur LOGNON ouvre la séance, remercie les membres du Conseil communautaire pour leur présence et expose qu'il ouvre cette réunion jusqu'à ce qu'elle soit présidée par le doyen d'âge de l'assemblée en vertu des dispositions légales en vigueur étant le plus âgé des Présidents des 2 EPCI (CCOA et CCVNE) en exercice.

Monsieur Etienne VIGNON, benjamin de l'assemblée assure le secrétariat de cette réunion de Conseil communautaire.

Monsieur LOGNON informe les membres du Conseil que cette réunion se tient conformément à la loi NOTRE et à l'arrêté de fusion de la CCVNE et de la CCOA émis par Monsieur le Préfet en date du 16 décembre 2016.

La nouvelle intercommunalité dénommée Communauté de Communes Nièvre et Somme comporte 57 délégués conformément à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2016 constatant la représentativité au sein du Conseil communautaire du nouvel EPCI issu de cette fusion.

A l'issue de l'installation du Conseil communautaire, Monsieur LOGNON invite Monsieur Gérard BAILLEUL à présider la séance visant à l'élection du Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Monsieur Gérard BAILLEUL remercie Monsieur LOGNON et prend la présidence de l'assemblée.

Il demande parmi les membres du Conseil communautaire quels sont les candidats au poste de Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Seul, Monsieur René LOGNON présente sa candidature.

Monsieur BAILLEUL invite donc l'ensemble des délégués à procéder au vote par bulletins secrets.

Les délégués procèdent au vote par ordre alphabétique des communes membres.

ELECTION DU PRESIDENT

A l'issue du premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57.

Monsieur René LOGNON : 41 voix.

Monsieur Philippe FRANCOIS : 2 voix.

Monsieur Bernard LEPERS : 1 voix.

Bulletins blancs : 13.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur René LOGNON est élu au premier tour du scrutin, Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme par **DELIBERATION 1.**

Monsieur René LOGNON prend la présidence de l'assemblée, remercie les élus pour ce vote et rappelle qu'il organisera les 12 et 13 janvier un séminaire ; réunion au cours de laquelle seront examinées les futures compétences et actions de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Il souligne « sa volonté de travailler dans l'intérêt de tous » et rappelle que « la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs qui n'était pas concernée par la loi NOTRE avait décidé en 2016 d'accueillir la Communauté de Communes Ouest Amiens à l'unanimité de ses membres ».

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS.

Monsieur LOGNON informe les membres de l'assemblée que la loi, actuellement en vigueur, permet la désignation de 11 Vice-Présidents au sein de la CCNS.

Dans ce cas de figure, il souligne que, eu égard aux strates de population, 7 Vice-Présidents auraient été issus du Val de Nièvre et Environs et 4 de la CCOA.

Par conséquent, il propose de nommer 9 Vice-Présidences à la CCNS :

- 5 issues de la CCVNE
- 4 issues de CCOA.

Par **DELIBERATION 2**, le Conseil communautaire, par : 48 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions fixe à 9 le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes Nièvre et Somme (CCNS).

ELECTION DU 1^{ER} VICE PRESIDENT.

Seul, Monsieur Philippe FRANCOIS présente sa candidature au poste de 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués procèdent au vote à bulletins secrets par ordre alphabétique des communes membres.

A l'issue du vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Monsieur Philippe FRANCOIS : 47 voix.

Monsieur Jean Paul LEULIER : 1 voix.

Bulletins blancs : 8.

Bulletin nul : 1.

Monsieur Philippe FRANCOIS, seul candidat, est élu au premier tour du scrutin, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 3**.

Monsieur Philippe FRANCOIS remercie les délégués communautaires pour leur vote.

ELECTION DU 2^{ème} VICE PRESIDENT.

Seul, Monsieur Michel VILLAIN présente sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

A l'issue du premier tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Monsieur Michel VILLAIN : 51 voix.

Bulletins blancs : 6.

Monsieur Michel VILLAIN, seul candidat, est élu au premier tour du scrutin, 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 4**.

Monsieur Michel VILLAIN remercie l'assemblée communautaire pour son vote.

ELECTION DU 3^{ème} VICE PRESIDENT.

Seul, Monsieur Éric OLIVIER présente sa candidature au poste de 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

A l'issue du premier tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Monsieur Éric OLIVIER : 42 voix.

Bulletins blancs : 14.

Madame Annick LEMAIRE : 1 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Éric OLIVIER, est élu 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 5.**

Monsieur Éric OLIVIER remercie l'ensemble du Conseil communautaire.

ELECTION DU 4^{ème} VICE PRESIDENT.

Seul, Monsieur Antony DELVILLE présente sa candidature au poste de 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

A l'issue du premier tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Monsieur Antony DELVILLE : 43 voix.

Bulletins blancs : 12.

Monsieur Jean Paul LEULIER : 2 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Antony DELVILLE, est élu 4ème Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 6.**

Monsieur Antony DELVILLE remercie l'ensemble du Conseil communautaire.

ELECTION DU 5^{ème} VICE PRESIDENT.

Seul, Monsieur Dominique PROYART présente sa candidature au poste de 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

A l'issue du premier tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Monsieur Dominique PROYART : 45 voix.

Bulletins blancs : 9.

Monsieur Jean Marie LEBLANC : 3 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Dominique PROYART, est élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 7.**

Monsieur Dominique PROYART remercie l'ensemble du Conseil communautaire et expose les grandes lignes de la politique culturelle développée jusqu'à présent par la CCVNE.

ELECTION DU 6^{ème} VICE PRESIDENT.

Seul, Monsieur Daniel LAURENT présente sa candidature au poste de 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

A l'issue du premier tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Monsieur Daniel LAURENT : 47 voix.

Bulletins blancs : 9.

Madame Annick LEMAIRE : 1 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Daniel LAURENT, est élu 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 8.**

Monsieur Daniel LAURENT remercie l'ensemble du Conseil communautaire.

ELECTION DU 7^{ème} VICE PRESIDENT.

Monsieur Jean Philippe DELFOSSE et Monsieur Jean Paul LEULIER présentent leur candidature au poste de 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

A l'issue du premier tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Monsieur Jean Philippe DELFOSSE : 36 voix.

Monsieur Jean Paul LEULIER : 15 voix.

Bulletins blancs : 6.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Jean Philippe DELFOSSE, est élu 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 9**.

Monsieur Jean Philippe DELFOSSE remercie l'ensemble du Conseil communautaire.

ELECTION DU 8^{ème} VICE PRESIDENT.

Mesdames Catherine BENEDINI et Annick LEMAIRE présentent leur candidature au poste de 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

A l'issue du premier tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Madame Catherine BENEDINI : 40 voix.

Madame Annick LEMAIRE : 13 voix.

Bulletins blancs : 4.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame Catherine BENEDINI, est élue 8^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 10**.

Monsieur Catherine BENEDINI remercie l'ensemble du Conseil communautaire.

ELECTION DU 9^{ème} VICE PRESIDENT.

Seul Monsieur Stéphane DUCROTOY présente sa candidature au poste de 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Les délégués communautaires procèdent au vote à bulletins secrets.

A l'issue du premier tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 57

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57

Monsieur Stéphane DUCROTOY : 46 voix.

Bulletins blancs : 8.

Bulletins nuls : 1

Monsieur Jean Marie LEBLANC : 2 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Stéphane DUCROTOY, est élu 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 11**.

Monsieur Stéphane DUCROTOY remercie l'ensemble du Conseil communautaire.

MEMBRES DU BUREAU.

Sur proposition de Monsieur le Président, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire désigne, membres du Bureau de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, par **DELIBERATION 12** :

- M. René LOGNON – Président.
- M. Philippe FRANCOIS – 1^{er} Vice-Président.
- M. Michel VILLAIN – 2^{ème} Vice-Président.
- M. Éric OLIVIER - 3^{ème} Vice-Président.
- M. Antony DELVILLE - 4^{ème} Vice-Président.
- M. Dominique PROYART - 5^{ème} Vice-Président.
- M. Daniel LAURENT - 6^{ème} Vice-Président.
- M. Jean Philippe DELFOSSE - 7^{ème} Vice-Président.
- Mme Catherine BENEDINI - 8^{ème} Vice-Présidente.
- M. Stéphane DUCROTOY - 9^{ème} Vice-Président.

INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE PRESIDENTS.

Sur proposition de Monsieur le Président, à l'unanimité des membres, par **DELIBERATION 13**, le Conseil communautaire décide de fixer l'indemnité brute mensuelle du Président et des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au taux suivants :

Président : 64,10 % de l'indice 1015.

Vice-Présidents : Enveloppe globale répartie de la manière suivante :

Du 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents : 28,40 % de l'indice 1015.

Du 3^{ème} au 9^{ème} Vice-Présidents : 23,5% de l'indice 1015.

En réponse à la question posée par Monsieur LEPERS, Monsieur le Président informe qu'une conférence des Maires sera également instaurée. Elle réunira chaque Maire ou son représentant, membre du Conseil communautaire.

DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 14**, sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire, approuve les délégations du Conseil communautaire au Bureau correspondant à la législation en vigueur et notamment l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DELEGATION AU PRESIDENT.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 15**, le Conseil communautaire approuve de donner délégation permanente au Président pour traiter les affaires jusqu'à hauteur de 25 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres, par **DELIBERATION 16**, approuve les délégations au Président tendant à recourir à l'emprunt conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L2122-22.

DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT ET VICE PRESIDENTS.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 17**, le Conseil communautaire approuve de donner des délégations au Président et Vice-Présidents pour signer et exécuter les marchés en procédure adaptée.

TABLEAU DES EFFECTIFS CCNS.

Le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 18**, approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Nièvre et Somme issus de la CCVNE pour 31 salariés et de la CCOA pour 18 salariés.

REGIME INDEMNITAIRE ET ACTIONS SOCIALES.

Sur proposition de Monsieur le Président, à l'unanimité, par **DELIBERATIONS 19, 20, 21 et 22**, le Conseil communautaire approuve le régime indemnitaire alloué au personnel de la CCNS.

Le Conseil communautaire approuve par ailleurs, la mise en place des actions sociales de la CCNS à savoir :

1. Titres restaurant au profit du personnel intercommunal par **DELIBERATION 23**.
2. Adhésion au CNAS, par **DELIBERATION 24**.
3. Participation en santé – procédure de labellisation par **DELIBERATION 25**.

En réponse à la question posée par Monsieur BILLOT, la délibération relative à la garantie maintien de salaire sera proposée lors du Conseil communautaire du 13 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22 h 30 mn

